

PROGRAMME

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE PAYSAGÈRE, ARCHITECTURALE ET RÈGLEMENTAIRE

Adaptation au climat, projet de territoire, PCAET, vulnérabilité, transition écologique et énergétique...

Objectif de formation : intégrer des mesures pour accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique au sein des documents de planification.

Au travers de leurs compétences, les communes et communautés de communes sont les gestionnaires et les garantes de la préservation et de la mise en valeur de nos territoires.

La déconcentration de la production d'énergie renouvelable à l'échelle locale nécessaire à la transition énergétique et encouragée par les dernières évolutions législatives nous obligent à apporter des outils d'aide à la décision pour accélérer cette transition tout en intégrant les enjeux d'intégration paysagère et architecturale.

10 NOVEMBRE 2023

Expert(e)s :

Isabel CLAU

Ingénieure-paysagiste, Isabel Claus exerce à différentes échelles avec un goût pour le terrain, l'expérimentation et la rencontre d'usagers.

La transition énergétique par le paysage l'anime particulièrement ces dernières années, avec la réalisation de plusieurs plans paysages dédiés (PNR du Pilat, Vichy communauté, le Thouarsais, Gorges du Gardon, Monts du Lyonnais...). Les outils de planification et de prospectives déclinent ses recherches (TVB pour PLU, ScoT, PLU-G, OAP...)

Thibault SOLEILHAC

Ancien conseiller technique à la sécurité juridique de la Ville de Lyon, Docteur en droit de l'environnement, est associé gérant du cabinet Hélios Avocats.

En tant qu'avocat, il conseille les collectivités, les associations et les entreprises en matière de droit public, de droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'énergie et assure la défense de leurs intérêts au contentieux.

Audran PERRIN

Avocat, il exerce depuis janvier 2020 au barreau de Lyon. Il intervient principalement sur des problématiques de Droit de l'Environnement, que ce soit dans la sphère du droit public ou du droit privé. Sa pratique tant en conseil qu'en contentieux l'a conduit à acquérir une expertise particulière pour le droit des ICPE ainsi que sur le régime des autorisations environnementales.

Formatrice :

Lorène JOCTEUR

Paysagiste-conceptrice issue de l'ENS du Paysage de Versailles en 2010. Elle intègre le CAUE de l'Ain et conçoit des actions de sensibilisation diverses à travers sa fonction de paysagiste-conseillère. En 2020, elle se forme et devient formatrice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de formation

Chazey-sur-Ain

Les détails seront donnés aux participants lorsqu'ils seront inscrits.

Durée

1 journée de 6h30

Horaires

9h00-17h00

Pause déjeuner

Les repas seront pris en charge.

Modalités et délai d'accès

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://forms.gle/h5LqS8vfCdPB5pj98>

L'inscription doit être finalisée 10 jours avant le début de la formation.

Prix de la formation

Pris en charge par le Syndicat Mixte BUCOPA

Nombre de participants

Le nombre de participants est de 6 personnes minimum et de 20 personnes maximum

Situations de handicap

Contactez-nous à formation@caue-ain.com pour étudier au mieux votre demande spécifique et sa faisabilité.

Pré-requis

Être élus ou techniciens sur le territoire du SCOT BUCOPA

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHÉ PAYSAGÈRE, ARCHITECTURALE ET RÉGLEMENTAIRE

Adaptation au climat, projet de territoire, PCAET, vulnérabilité, transition écologique et énergétique...

Objectif de formation : intégrer des mesures pour accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique au sein des documents de planification.

MODALITES

Méthode

Une logique d'acquisition progressive des connaissances permettra d'aborder des notions de base puis d'approfondir le sujet.

La formatrice et les animateurs s'appuieront sur une alternance de méthodes, expositives (cours et exposés), interrogatives (quizz et questions ouvertes) et actives (exercices pratiques et mise en situation).

Evaluation des acquis

Un questionnaire de préformation, des exercices, quizz seront proposés en cours de formation puis une mise en situation conclura l'apprentissage.

Un questionnaire d'évaluation de formation sera proposé aux participants.

Une feuille d'émargement par demi-journée de présence sera fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le bénéficiaire a bien assisté à la totalité de la session.

Supports

Un carnet de note, une bibliographie et une Webographie seront remis à chaque participant.

Public visé

Les élus, techniciens, concepteurs, chefs de projets «Petite Ville de Demain»,

CAUE de l'Ain

Organisme de formation, le CAUE est enregistré sous le n° 84010196301 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Il est référencé au Datadock et dispose de droit de l'agrément de formation des élus, renouvelé le 20 février 2022

Depuis le 11 février 2022, le CAUE de l'Ain a obtenu la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation.

Contact - Informations complémentaires

Après de **Lorène Jockey** ou **Nathalie Lequy**

04 74 21 11 31

formation@caue-ain.com

www.caue01-formation.org

CONTENU DE LA FORMATION

Nos territoires sont depuis toujours modelés par les choix et les contraintes énergétiques auxquels les habitants sont confrontés. La révolution industrielle a fait progressivement basculer nos sociétés vers l'illusion d'un accès infini à l'énergie. Aujourd'hui, les enjeux liés à l'urgence climatique et à la crise énergétique nous imposent à repenser nos modes de vie, d'aménager, de produire et d'habiter en intégrant les enjeux paysagers et architecturaux inhérents à ces évolutions. L'une des clés est le plus souvent de partir du projet et des objectifs de qualité paysagère pour identifier les outils d'urbanisme réglementaire à mobiliser et non l'inverse. On ajoutera à cela l'implication citoyenne perçue comme une force dans la mise en œuvre de cette transition.

Adaptation au dérèglement climatique

- thématiques à aborder dans les documents d'urbanisme
- évolution du cadre réglementaire
- liens entre les documents d'urbanisme et les outils du PLU
- les ENR, de quoi parle-t-on ?

Préconisations géographiques spécifiques s'appliquant à tous les types d'ENR

- loi APER 2023
- identification des zones d'accélération des ENR
- les sensibilités paysagères à prendre en compte

Approches du paysage s'appliquant à tous les types d'ENR

- à l'échelle du grand paysage
- à l'échelle du site et de la silhouette urbaine
- à l'échelle de l'équipement ENP (énergie renouvelable)
- à l'échelle des détails d'aménagement
- Préconisations ciblées sur certains équipements ENR

Déclinaison des préconisations dans les documents d'urbanisme

Une fois la stratégie et l'ambition établies, il s'agit de transformer ce projet en document d'urbanisme. Cette étape est un travail à réaliser avec des experts du droit de l'urbanisme.

Une mise en situation pour tester vos acquisitions de la journée

A partir du paysage communal que vous aurez sous les yeux, vous bâtirez les grandes lignes d'un document d'urbanisme réussi vis à vis de l'adaptation au changement climatique nécessaire aujourd'hui.